



## Simulateur : Contribution financière Agefiph

Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)

Permet aux entreprises, qui emploient à partir de 20 salariés depuis plus de 3 ans, ne remplissant pas, ou que partiellement, leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés, d'évaluer le montant de la contribution financière Agefiph.

Accéder au  
simulateur ↗

(<https://www.agefiph.fr/articles/article/simulez-le-montant-de-votre-contribution>)

Vérfié le 26 juin 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PROFESSIONNELS

- Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22523>)
- Qu'est-ce que l'obligation d'emploi des personnes handicapées ? (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23149>)